



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE DU 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la commune, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET.

Présents : E. CHARMET, I. FRADIN DE BELLABRE, Y. MERMIN, N. RODIN-DUFOUR, J. LACROIX, O. DAVID, M. DELAROQUE, C. DURAND

Absents excusés : R. VOLO, C. JEAN

Secrétaire de séance : C. BUGAUD, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 18 novembre 2024

Madame Émilie CHARMET, Présidente, a procédé à l'appel des membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h05.

1. Lecture du compte-rendu de la séance du CA du CCAS du 03 avril 2024 :

Lecture du compte-rendu du CA du CCAS du 03 avril 2024 : **Adopté à l'unanimité.**

2. Compte Financier Unique (CFU) – TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGÉTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Les collectivités territoriales et leurs groupements devront produire un CFU au plus tard en 2027 sur les comptes 2026. Il est possible - et même conseillé - de produire un CFU pour les comptes de l'exercice 2024 du CCAS.

La Trésorerie a déjà été informée du souhait du CCAS de Villebois de dématérialiser ses comptes et d'utiliser le CFU.

Toutefois, pour passer au CFU, il faut au préalable délibérer en faveur de la transmission dématérialisée des actes réglementaires et budgétaires du CCAS à la Préfecture, pour le contrôle de légalité, via la plateforme @ctes et autoriser la Présidente à signer la convention. Nous utilisons déjà cette plateforme de transmission pour les actes réglementaires de la commune.

Adopté à l'unanimité.

3. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Des achats pour la décoration et les compositions florales du Repas des Aînés ont été effectués pour un montant de 56,22€. Malheureusement, l'enseigne CENTRAKOR a décidé de ne plus accepter les mandats administratifs. Ne l'ayant appris qu'au moment de passer en caisse, Ghislaine CROST qui accompagnait Nancy RODIN-DUFOUR pour ces achats a fait l'avance en réglant ces derniers avec son propre moyen de paiement. Il est nécessaire de prendre une délibération afin de lui rembourser ces frais incombant au budget du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

4. TABLEAU DES AIDES

Comme souhaité lors du précédent Conseil d'administration, la vice-présidente Isabelle FRADIN DE BELLABRE a travaillé sur la réévaluation du montant des aides en s'appuyant sur un calculateur d'inflation pour les années 2022 à 2024. Dans sa version cumulée, cette dernière atteint 15%, il est donc proposé d'appliquer ce taux aux montants de l'ensemble des aides votées en 2021 et de faire évoluer de la même manière celui du reste à vivre. Il est souligné que cela devrait permettre à plus de foyers de bénéficier d'aides de la part du CCAS.

Le tableau est présenté aux conseillers. Ces derniers échangent sur la pertinence de procéder à une révision annuelle en fonction de l'inflation.

Les conseillers se prononcent sur l'adoption de la revalorisation du montant des aides proposées et du reste à vivre, ainsi que l'indexation des présents montants à l'indice INSEE (alimentation et énergie), à date de publication.

Adopté à l'unanimité.

5. ÉTAT DES AIDES ACCORDÉES

Le tableau des aides accordées au cours de l'année 2024 est présenté aux conseillers. Au total, 835,00 € d'aides ont été versés à 3 foyers, dont 7 aides alimentaires et une aide fuel.

6. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CA

Maryline LAMBERT a démissionné du Conseil d'administration du CCAS le 08 novembre dernier. Réglementairement, il est obligatoire de remplacer cet administrateur afin de respecter le principe de parité élus/nommés sous un délai de 2 mois à compter de la notification de la démission. S'agissant du remplacement d'un membre nommé, le futur administrateur sera désigné par arrêté de nomination du Maire.

A l'unanimité, il est pris acte de la démission de Maryline LAMBERT.

7. COLIS DES AÎNÉS 2024

Comme évoqué lors du précédent Conseil d'administration, Yves MERMIN et Maryline LAMBERT ont tenté de trouver une alternative aux colis gourmands habituellement commandés afin de faire face à l'inflation. Yves MERMIN présente les recherches effectuées afin de confectionner des colis « maison ».

Après étude et réflexion, les conseillers s'accordent sur le choix de l'une des propositions commerciales reçues en Mairie, plus intéressante qualitativement et financièrement. L'offre sélectionnée permet de revenir à un niveau quasi équivalent aux premiers colis, avec des produits de fête (foie gras, truffes,...), tout en restant dans le budget fixé.

Les conseillers se questionnent sur le nombre de nouveaux foyers conviés, sur la pertinence de continuer à inviter les personnes en résidence secondaire ainsi que sur l'évolution du ratio colis/repas. Une conseillère précise que d'autres CCAS de communes voisines n'ont pas fixé le même âge plancher pour bénéficier du repas ou du colis. La réalisation de statistiques pour tous ces sujets sera nécessaire à l'ajustement ou non des conditions actuellement en vigueur.

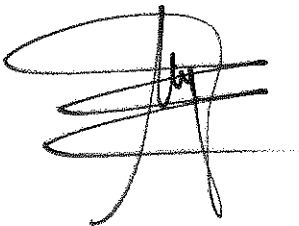
INFORMATIONS :

- Cette année, 98 convives se réuniront à l'occasion du Repas des Aînés. 63 colis ont été demandés.
- Yves MERMIN présente des idées de projets conjoints entre le CCAS et les commissions Vie du village et Entraide et solidarité, devant permettre de récolter des fonds pour l'aide sociale.
- Les membres du CCAS remercient de jeunes mariés ainsi que leurs familles, qui ont organisé une quête lors de leur cérémonie de mariage au profit du CCAS. Grâce à leur générosité, près de 180 € ont été récoltés.

Fin de séance à 20h16.

VILLEBOIS, le 25 novembre 2024

La Présidente,
Emilie CHARMET



La Secrétaire de séance
Camille

